



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 à Orbey

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
 M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
 Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
 M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
 M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg Vignoble
 M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de de Kaisersberg Vignoble
 M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg Vignoble
 M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de de Kaisersberg Vignoble
 Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaisersberg Vignoble
 M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
 Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
 M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
 M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
 M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
 M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
 Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
 M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
 Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
 Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO
 Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL
 Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaisersberg Vignoble
Procuration donnée à M. Henri STOLL
 Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Kaisersberg Vignoble
Procuration donnée à M. Alain THURLINGS
 Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
Procuration donnée à M. René BRUN

Absents excusés non représentés :

M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble

Absents non excusés :**Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK

M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante suppléante de la commune de Katzenthal

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député

M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin

M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey

M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg

M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK

Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

Mme Carine FELIX, Chargée de mission TEPCV

M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

M. Axel ROESCH, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 17 mars 2016
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°027/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°028/2016-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 25 février 2016**3. Finances**

3.1 **N°029/2016-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

3.2 Approbation des Budgets Primitifs 2016 :

3.2.1 **N°030/2016-FI** : Service Administration Générale (M14)

3.2.2 **N°031/2016-FI** : Service Ordures Ménagères (M4)

3.2.3 **N°032/2016-FI** : Service SPANC (M49)

3.2.4 **N°033/2016-FI** : Services AKV (AKKS) & FLLBO (M49)

3.3 **N°034/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

3.4 **N°035/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

3.5 **N°036/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

3.6 Sollicitation d'aides financières au titre de différents dispositifs

3.6.1 **N°037/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au siège de la CCVK : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016, du FIPHPF et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

3.6.2 **N°038/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au COSEC d'Orbey : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016 et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

3.6.3 **N°039/2016-FI** : Travaux de rénovation thermique du Centre nautique : Demande d'aides financières au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) et du Programme Energivie de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

3.6.4 **N°040/2016-FI** : Aire d'accueil touristique urbaine : Demande d'aide financière au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

4. Administration Générale

4.1 **N°041/2016-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2015 et approbation et autorisation de signature de la convention 2016

4.2 **N°042/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement à l'optimisation énergétique du patrimoine bâti public dans le cadre de la convention « Conseiller en Energie Partagé » (CEP)

4.3 **N°043/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l'« Accompagnement des élus de la CCVK pour la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie à destination de différents publics »

4.4 **N°044/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace »

4.5 **N°045/2016-AG** : Approbation du renouvellement de l'adhésion de la CCVK à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) pour l'année 2016

5. Personnel

5.1 **N°046/2016-PR** : Service « Déchets » - Création de deux postes saisonniers : 1 poste d'agent administratif et 1 poste de ripeur

5.2 **N°047/2016-PR** : Centre nautique : Création de quatre postes saisonniers : 2 postes de Maîtres-nageurs, 1 poste d'agent d'entretien et 1 poste d'agent technique

5.3 **N°048/2016-PR** : Médiathèque - Création d'un poste saisonnier d'agent administratif

5.4 **N°049/2016-PR** : Administration Générale - Création d'un poste de « Rédacteur »

5.5 **N°050/2016-PR** : Validation du plan de formation 2016-2017

6. Centre Nautique

6.1 **N°051/2016-CN** : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article à la boutique et validation du tarif

6.2 **N°052/2016-CN** : Validation du principe de dédommagement des clients de l'Espace Forme suite à la décision de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture

7. Déchets

7.1 **N°053/2016-OM** : Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CCVK

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

8.2 Encaissement des indemnités de sinistre

9. Communications du Président

9.1 Modification des statuts de la CCVK

9.2 COPIL TEPCV du 10/03/2016

9.3. Projet de Territoire Ma Vallée en 2030

9.4. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Compte-rendu du Comité Syndical du 15/03/2016

10.1.2 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs : Compte-rendu du Comité Syndical du 08/12/2015

10.2 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

10.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°027/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°028/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 février 2016 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :
<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 25 février 2016, sans réserve ni observation.

3. Finances

3.1 **N°029/2016-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 25 février dernier et conformément aux orientations actées, le Président propose de maintenir les taux tels que validés en 2015, à savoir :

	2016
Taxe d'habitation (TH)	8.59
Taxe Foncière bâtie (TFB)	1
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	2.86
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23.66

VU la décision n°017/2016-FI du 25/02/2016 actant le DOB 2016

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de fixer les taux de Taxe d'habitation, de Taxe foncière bâtie, de Taxe foncière non bâtie et de Cotisation foncière des entreprises comme ci-dessus indiqués.

3.2 Approbation des Budgets Primitifs 2016 (Cf. annexe 2) :

3.2.1 N°030/2016-FI : Service Administration Générale (M14) (Cf. annexes 3 et 4)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires en téléchargement sur le site Intranet de la CCVK.

Il est rappelé que les budgets présentés intègrent la reprise anticipée des résultats 2015 et que les budgets sont votés par chapitre.

D'autre part ce budget intègre toutes les orientations validées par le Conseil Communautaire lors de la séance du 25 février 2016, à savoir :

- Pas d'augmentation d'impôts en 2016,
 - Mise en réserve de 300 000 euros pour dépenses imprévues, risques et charges,
 - Réserve de 800 000 euros pour le parc éolien au Col du Bonhomme,
 - Création d'une enveloppe de 300 000 euros pour la mise en œuvre d'actions à définir dans le cadre du Projet de Territoire en cours,
- Ces actions seront définies par les commissions en collaboration avec les acteurs et habitants du territoire. La priorisation et la validation se fera en Conseil de Communautaire.
- Réalisation d'une étude globale concernant le service Petite Enfance pour 30 000 euros.

Le budget principal 2016 se présente comme suit :

LIBELLES	M14
	Administration Générale
DEPENSES	
Dépenses fonctionnement	11 318 600€
Dépenses investissement	4 211 400€
TOTAL DEPENSES	15 530 000€
RECETTES	
Recettes fonctionnement	11 318 600€
Recettes investissement	4 211 400€
TOTAL RECETTES	15 530 000€

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif principal 2016 du service « Administration Générale » tel que présenté en annexe, pour un montant de 11 318 600 euros en fonctionnement et 4 211 400 euros en investissement, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
L'approbation des Budgets autorise le versement des subventions inférieures à 23 000 euros telles que présentées dans les annexes ad hoc.
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2.2 **N°031/2016-FI** : Service Ordures Ménagères (M4)
(Cf. annexes 5 et 6)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires en téléchargement sur le site Intranet de la CCVK.

Le budget annexe OM 2016 se présente comme suit :

LIBELLES	M4
	OM
DEPENSES	
Dépenses d'exploitation	2 715 880 €
Dépenses investissement	1 948 310 €
TOTAL DEPENSES	4 664 190 €
RECETTES	
Recettes d'exploitation	2 715 880 €
Recettes investissement	1 948 310 €
TOTAL RECETTES	4 664 190 €

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 du service « Ordures Ménagères » tel que présenté en annexe, pour les montants comme ci-dessus indiqués et selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2.3 **N°032/2016-FI** : Service SPANC (M49)
(Cf. annexes 7 et 8)

Le budget, dans son intégralité, a été mis à disposition des Conseillers Communautaires en téléchargement sur le site Intranet de la CCVK.

Le budget annexe SPANC 2016 se présente comme suit :

LIBELLES	M49
	SPANC
DEPENSES	
Dépenses fonctionnement	629 600 €
Dépenses investissement	3 500 €
TOTAL DEPENSES	633 100 €
RECETTES	
Recettes fonctionnement	629 600 €
Recettes investissement	3 500 €
TOTAL RECETTES	633 100 €

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 du service « SPANC » tel que présenté en annexe, pour les montants comme ci-dessus indiqués, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2.4 **N°033/2016-FI** : Services AKV (AKKS) & FLLBO (M49)
(Cf. annexes 9-10-11 et 12)

Les budgets, dans leur intégralité, ont été mis à disposition des Conseillers Communautaires en téléchargement sur le site Intranet de la CCVK.

Les budgets annexes se présentent comme suit :

BUDGETS 2016			
M49	VIGNOLE (AKV)	FLLBO	TOTAL
DEPENSES			
Dépenses d'exploitation	657 220€	469 700€	1 126 920€
Dépenses d'investissement	548 060€	250 900€	798 960€
TOTAL DEPENSES	1 205 280€	720 600€	1 925 880€
RECETTES			
Recettes d'exploitation	657 220€	469 700€	1 126 920€
Recettes d'investissement	548 060€	250 900€	798 960€
TOTAL RECETTES	1 205 280€	720 600€	1 925 880€

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 des services « AKV » et « FLLBO » tels que présentés en annexes, pour les montants comme ci-dessus indiqués, selon les modalités de vote précisées dans le budget ;
- **autorise** le Président ou son représentant à exécuter les budgets et à signer les contrats et conventions à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.3 **N°034/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 30/06/2003, il a été convenu que la CCVK verse chaque année, une subvention à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg pour le financement du poste de direction et une partie du secrétariat.

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la délibération du Conseil de Communauté du 27/06/2003 approuvant la signature de la convention d'objectifs et de moyens

VU la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 30/06/2003 avec l'EMVK

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement de la somme de 90 500 € à l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg, au titre de la subvention 2016.

3.4 **N°035/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public validée par décision n°101/2011-AG du Conseil Communautaire du 01/12/2011 et entrée en vigueur le 01/01/2012, il est convenu que la CCVK verse chaque année une subvention d'équilibre à l'association « les Enfants de la Vallée ».

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la décision n°101/2011-AG du Conseil de Communauté réuni le 01/12/2011 approuvant la signature de la convention de DSP

VU la convention de DSP signée avec l'association

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement de la somme de 570 000 euros à l'association « les Enfants de la Vallée », au titre de la subvention 2016.

3.5 **N°036/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 01/10/2013, il est convenu que la CCVK verse chaque année une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal afin qu'il puisse réaliser ses missions.

VU le décret n°2001-495 du 06/06/2001 portant obligation de solliciter une décision de l'organe délibérant pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 euros

VU la délibération n° 075/2013-AG du Conseil de Communauté du 26/09/2013 approuvant la signature de la convention d'objectifs et de moyens

VU la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 01/10/2013 avec l'OTI

VU le budget prévisionnel de l'OTI présenté

M. Rémi MAIRE, Président et M. Alain THURLINGS, Vice-président de l'OTI quittent la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement de la somme de 462 000 euros, au titre de la subvention 2016, à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée de Kaysersberg.

MM. MAIRE et THURLINGS réintègrent la séance.

3.6 Sollicitation d'aides financières au titre de différents dispositifs

3.6.1 **N°037/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au siège de la CCVK : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016, du FIPHPF et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg poursuit sa démarche de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments recevant du public. Les travaux à réaliser ont pour objectif d'atteindre un taux d'accessibilité global de 100% pour les personnes à mobilité réduite. Il est rappelé que ces travaux ont un caractère réglementaire et obligatoire.

La Communauté de communes a approuvé en séance du 24/09/2015, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) prévoyant l'étalement des travaux d'accessibilité de 2017 à 2020.

Cependant, la CCVK peut bénéficier de financements exceptionnels en 2016 au titre de divers dispositifs, et propose d'avancer le calendrier des travaux si les demandes d'aides de financement sont accordées.

FICHE PROJET

Bâtiment concerné :**Bâtiment administratif (siège)****Travaux/Type dispositif sollicité:**

Travaux	Dispositifs aides financières sollicités		
	DETR 2016	FIPHFP	IPL
			Enveloppe 1
Mise en place d'une plateforme élévatrice extérieure, desservant les différents niveaux du bâtiment à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et travaux de génie civil associés.	X	X	X

Plan de financement prévisionnel :**Coût estimatif de l'opération :** 87 500 € HT (105 000€ TTC)**Subventions sollicitées au titre de :** 70 000 € HT

- DETR 20%
 - FIPHFP 10%
 - Fond de soutien à l'investissement public local 50%
- (Enveloppe 1 : la mise aux normes des équipements publics)*

Composition du dossier de demande d'aide financière :

- **Au titre de la DETR :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération, attestation du Maître d'ouvrage certifiant non commencement des travaux avant réception de l'accusé réception de dossier complet.
- **Au titre du FIPHFP :** fiche employeur, note explicative de l'opération, les études diagnostic, l'avis du CTP du CDG68, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération, attestation du Maître d'ouvrage certifiant accepter conditions générales de financement.
- **Au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilités réduites dans le cas où les demandes de subventions seraient accordées ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter une aide financière pour les montants et travaux décrits ci-dessus, auprès :
 - de la Préfecture du Haut Rhin dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016,
 - du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) de travaux d'accessibilité à l'environnement professionnel,
 - du Fond de soutien à l'Investissement Public Local de l'État (enveloppe 1) ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6.2 **N°038/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au COSEC d'Orbey : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016 et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg poursuit sa démarche de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments recevant du public. Les travaux à réaliser ont pour objectif d'atteindre un taux d'accessibilité global de 100% pour les personnes à mobilité réduite. Il est rappelé que ces travaux ont un caractère réglementaire et obligatoire.

La Communauté de communes a approuvé en séance du 24/09/2015, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) prévoyant l'étalement des travaux d'accessibilité de 2017 à 2020.

Cependant, la CCVK peut bénéficier de financements exceptionnels en 2016 au titre de divers dispositifs, et propose d'avancer le calendrier des travaux si les demandes d'aides de financement sont accordées.

FICHE PROJET

Bâtiment concerné :
COSEC à Orbey

Travaux/Type dispositif sollicité:

Travaux	Dispositifs aides financières	
	DETR 2016	IPL
		Enveloppe 1
Mise en place d'une plateforme élévatrice extérieure, desservant les différents niveaux du bâtiment à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et travaux de génie civil associés.	X	X
Mise aux normes des sanitaires (accessibilité PMR)		X
Transformation d'un local de rangement en vestiaire (accessibilité PMR)		X

Plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif de l'opération : 133 333 € HT (160 000€ TTC)

Subventions sollicitées au titre de : 106 667 € HT

- DETR 20%
 - Fond de soutien à l'investissement public local 60%
- (Enveloppe 1 : la mise aux normes des équipements publics)*

Composition du dossier de demande d'aide financière :

- **Au titre de la DETR :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération, attestation du Maître d'ouvrage certifiant non commencement des travaux avant réception de l'accusé réception de dossier complet.
- **Au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilités réduites dans le cas où les demandes de subventions seraient accordées ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter une aide financière pour les montants et travaux décrits ci-dessus, auprès :
 - de la Préfecture du Haut Rhin dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016,
 - du Fond de soutien à l'Investissement Public Local de l'État (enveloppe 1) ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6.3 **N°039/2016-FI** : Travaux de rénovation thermique du Centre nautique : Demande d'aides financières au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) et du Programme Energivie de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg poursuit sa démarche de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments, afin de réduire l'impact sur l'environnement tout en permettant de réaliser des économies de fonctionnement.

Son fonctionnement actuel et ses installations quelque peu obsolètes, font du Centre nautique, un bâtiment énergivore.

La CCVK souhaite réaliser des travaux référentiels et exemplaires afin de renforcer l'autonomie énergétique par l'installation d'énergies renouvelables (chauffage solaire, photovoltaïque).

La CCVK peut bénéficier de financements exceptionnels en 2016, au titre de divers dispositifs, et propose de réaliser ces travaux si les aides de financement sont accordées.

FICHE PROJET

Bâtiment concerné :**Centre nautique****Travaux/Sollicitation financeur:**

Travaux	Dispositifs aides financières	
	REGION	IPL
		Enveloppe 1
Installation chaufferie HQE : - remplacement des chaudières, - mise en place de pompes chauffage haute performance, - mise en place d'une gestion technique du bâtiment et travaux de génie civil associés	X	X
Travaux d'isolation de l'enveloppe du CN (murs & toiture)	X	X
Installation d'éclairage basse consommation	X	X
Installation de couvertures de bassins	X	X
Installation de chauffage solaire	X	X
Installation du photovoltaïque en autoconsommation	X	X

Plan de financement prévisionnel :**Coût estimatif de l'opération :** 1 016 667 € HT (1 220 000€ TTC)**Subventions sollicitées au titre de :** 813 334 € HT

- Région (*programme Energivie*) 10%
 - Fond de soutien à l'investissement public local 70%
- (*Enveloppe 1 intégrant la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables*)

Composition du dossier de demande d'aide financière :

- **Au titre du Programme Energivie de la Région :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération.
- **Au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local :** note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, échéancier de réalisation de l'opération.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** les travaux de rénovation énergétique du Centre nautique dans le cas où les demandes de subventions seraient accordées ;

- **d'autoriser** le Président à solliciter une aide financière pour les montants et travaux décrits ci-dessus, auprès :

- de la Région Alsace Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du Programme Energivie,
- du Fond de soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat (enveloppe 1);

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6.4 **N°040/2016-FI** : Aire d'accueil touristique urbaine : Demande d'aide financière au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

FICHE PROJET

Travaux/Type dispositif sollicité :

Travaux	Dispositifs aides financières sollicités		
	DETR 2016	FIPHFP	IPL
			Enveloppes 1 & 2
Mise en place d'une aire d'accueil touristique urbaine à Kayersberg comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 borne numérique tactile d'information touristique outdoor - 1 point d'accès WIFI public - 1 borne de recharge de Vélos à Assistance Electrique 			X

Plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif de l'opération : 45 000 € HT (54 000€ TTC)

Subvention sollicitées au titre de : 36 000 € HT

- Fond de soutien à l'investissement public local 80%
(*Enveloppe 1 : Développement des infrastructures en faveur de la mobilité*
Enveloppe 2 : Soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre – Projets en lien avec le développement économique et en lien avec la mobilité au quotidien)

Composition du dossier de demande d'aide financière :

- **Au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local** : note explicative de l'opération, délibération de l'organe délibérant adoptant l'opération, plan de financement prévisionnel, devis descriptif estimatif détaillé, plan cadastral, échéancier de réalisation de l'opération.

Le Conseil Communautaire décide :

- **de valider** l'installation d'une aire d'accueil touristique urbaine dans le cas où les demandes de subventions seraient accordées ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter une aide financière pour les montants et travaux décrits ci-dessus, auprès du Fond de soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat (Enveloppes 1 et 2) ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4. Administration Générale

4.1 **N°041/2016-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2015 et approbation et autorisation de signature de la convention 2016
(Cf. annexe 13)

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'emploi, la Mission Locale assure quatre permanences mensuelles délocalisées sur le territoire de la CCVK à Kayersberg, Lapoutroie et Orbey en plus de l'accueil à Colmar.

Les modalités de cet accompagnement sont fixées par convention entre la Mission Locale et la CCVK.

Le bilan de l'activité 2015 de la Mission Locale dans la Vallée de Kayersberg et son évolution entre 2014 et 2015 fait apparaître :

- Stabilité du nombre de jeunes accueillis en entretien individuel : 100 jeunes en 2015 (98 en 2014).
- une baisse du nombre de jeunes venant pour leur 1^{er} accueil : 37 en 2015 (45 en 2014).
- Pas de variation au niveau de l'accueil de jeunes peu diplômés (BEP/CAP ou inférieur) : 15 en 2015 (15 en 2014).
- une forte baisse des solutions proposées aux jeunes accueillis (un jeune peut être concerné par plusieurs solutions) : 60 en 2015 (102 en 2014).
- une diminution du nombre de jeunes entrés en situation au cours de l'année : 48 jeunes sur les 100 accueillis dont 33 en terme d'emploi (73 jeunes sur les 98 accueillis dont 47 en termes d'emploi en 2014).

Il y a lieu de reconduire les modalités d'organisation de l'accueil pour l'année 2016 et d'approuver la convention entre la CCVK et la Mission Locale. La participation sollicitée de la CCVK au dispositif 2015 s'élève à 11 186 € (non revalorisée depuis 2013).

VU les termes de la convention de fonctionnement des permanences délocalisées**Le Conseil Communautaire :**

- **approuve** la convention de fonctionnement des permanences délocalisées de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller dans la Vallée de Kaysersberg pour l'année 2016, telle qu'elle figure en annexe ;
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016 du Service « Administration Générale » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.2 **N°042/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement à l'optimisation énergétique du patrimoine bâti public dans le cadre de la convention « Conseiller en Energie Partagé » (CEP)
(Cf. annexe 14)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n° n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », en cours d'élaboration à la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

C'est dans cette perspective que la CCVK a décidé d'organiser à Kientzheim, du 28 au 30 septembre 2016, les 6èmes Rencontres Nationales « Energies et Territoires Ruraux, des territoires à Energie Positive », manifestation nationale qui mobilisera 300 à 400 participants avec l'appui de nombreux partenaires : ADEME, Caisse des Dépôts, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Département du Haut-Rhin, Grand Pays de Colmar, CNFPT, etc.

Afin de rendre la collectivité exemplaire en matière de transition énergétique et en cohérence avec les actions déjà engagées, il est envisagé de travailler à l'optimisation énergétique des bâtiments de la CCVK. Cette opération intègre 2 actions, pour un montant total de 15 750 €, dont 12 250 € de reste à charge pour la CCVK :

- La réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble des bâtiments de la CCVK. Ces audits peuvent faire l'objet d'une aide par le programme Energivie.info, à raison de 70% du coût des audits, plafonnée à 21 000€ HT et à 500€ HT par bâtiment;

- La sensibilisation des occupants aux consommations d'énergie et aux actions d'optimisation par l'association Alter Alsace Energies et la mise en place d'un suivi des consommations. Cette action est partiellement financée par l'ADEME et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, à raison de 60 % du coût et doit donner lieu à la signature d'une convention, annexée à la présente délibération.

VU la décision du Conseil Communautaire n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention avec Alter Alsace Energie, telle qu'annexée;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire ;
- **autorise** le Président ou son représentant à solliciter les financements auprès de tout co-financier potentiel pour la réalisation de l'opération ;
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.3 **N°043/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l' « Accompagnement des élus de la CCVK pour la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie à destination de différents publics »
(Cf. annexe 15)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n° n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », en cours d'élaboration à la CCVK affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

Afin d'accompagner les élus de la CCVK pour la mise en place d'une politique de maîtrise de l'énergie et de contribuer à la construction du projet de Territoire à Energie positive (TEPOS), Alter Alsace Energies réalisera un cycle d'interventions sur toute l'année 2016 pour sensibiliser les élus, montrer les enjeux et les potentiels, assurer des retours d'expérience et assister la CCVK dans la réalisation de ses projets.

Ce partenariat est soutenu par la Région et l'ADEME qui financent totalement les dix jours d'intervention d'Alter Alsace Energies.

VU la décision du Conseil Communautaire n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** les termes de la convention avec Alter Alsace Energie, telle qu'annexée ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.4 **N°044/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace » (*Cf. annexe 16*)

La CCVK a été lauréate le 10 novembre 2015 d'un appel à projet « collectivités et captages » mené par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le projet consiste à mener une étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures biologiques sur les zones à enjeux eau en Alsace. Les fourrages, céréales, et protéagineux qui y seraient produits auraient un débouché local : les exploitations d'élevages de la vallée de Kaysersberg, dont l'un des obstacles identifiés à la conversion biologique est la disponibilité de céréales bio, qui ne peuvent être cultivées en montagne.

L'OPABA est un syndicat professionnel qui rassemble tous les agriculteurs biologiques et biodynamiques alsaciens. Créée en 1980, l'OPABA est aussi ouverte aux transformateurs et distributeurs de la filière biologique alsacienne.

Le but de l'OPABA est d'organiser, promouvoir et développer l'agriculture biologique en Alsace.

Pour atteindre son but, l'OPABA s'est fixé plusieurs objectifs :

- Améliorer la production biologique régionale sur le plan quantitatif et qualitatif,
- Accompagner et défendre les intérêts économiques, juridiques et moraux des producteurs qui pratiquent l'agrobiologie,
- Mieux structurer la filière.

L'OPABA appuie, depuis de nombreuses années, la coopérative des éleveurs laitiers de Lapoutroie, notamment les producteurs biologiques, qui y sont majoritaires. L'OPABA réalise donc localement, mais aussi en plaine, un travail d'animation et de contact avec les exploitants. Elle dispose par ailleurs des compétences techniques et méthodologiques pour appuyer les producteurs dans la mise en œuvre de projets.

La convention d'objectifs est conclue pour une durée allant jusqu'au 31/12/2017 et ayant pour objet la mise en œuvre par l'OPABA, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, du programme d'actions comme détaillé en annexe de la convention

Dans ce cadre, la CCVK contribue financièrement à ce service. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 28 800 €.

Ce montant est éligible à 100% au financement de l'Agence de l'eau Rhin Meuse dans le cadre du Programme « Captages dégradés ».

Le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver** les termes de la convention d'objectifs avec l'OPABA, telle qu'annexée ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.5 **N°045/2016-AG** : Approbation du renouvellement de l'adhésion de la CCVK à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) pour l'année 2016

L'association 4D est un réseau d'acteurs engagés dans le développement durable, constitué de citoyens, collectivités, associations, chercheurs, spécialistes, partenaires, etc.

Son objectif est de favoriser et diffuser les informations, connaissances et expériences sur les thèmes du développement durable à différentes échelles (du local à l'international).

Elle intervient notamment par :

- l'animation de débats ;
- l'accompagnement des territoires (formation, conseil, appui à des expérimentations)
- la rédaction de notes et d'études sur les sujets de l'énergie, du climat, de l'agriculture, de la protection de la biodiversité, des négociations internationales...

Elle participe également au suivi des engagements de la communauté internationale sur les thèmes cités ci-dessus.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 750 € par an.

VU la délibération n° 004/2015-AG du 22/01/2015 approuvant l'adhésion à l'association pour 2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le renouvellement de l'adhésion de la CCVK à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) pour l'année 2016.

5. Personnel

5.1 **N°046/2016-PR** : Service « Déchets » - Création de deux postes saisonniers : 1 poste d'agent administratif et 1 poste de ripeur

Il s'avère indispensable de recruter des agents pour faire face à un besoin saisonnier au sein du service « Déchets ».

Il est proposé de créer :

- 1 poste saisonnier d'agent administratif à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).
- 1 poste de ripeur pour la période du 27 juin au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° ;

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création de deux postes saisonniers pour le service « Déchets », à savoir :

- 1 poste d'agent administratif à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321) ;
- 1 poste de ripeur pour la période du 27 juin au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

5.2 **N°047/2016-PR** : Centre nautique : Création de quatre postes saisonniers : 2 postes de Maîtres-nageurs, 1 poste d'agent d'entretien et 1 poste d'agent technique

Il s'avère indispensable de recruter des agents pour faire face à un besoin saisonnier au sein du Centre nautique.

Il est proposé de créer :

- 2 postes de maîtres-nageurs à temps complet pour la période du 13 juin au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 348 (IM 326) ;
- 1 poste d'agent d'entretien à temps complet pour la période du 27 juin au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321) ;
- 1 poste d'agent technique à mi-temps pour la période du 27 juin au 4 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° ;

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création de quatre postes saisonniers pour le Centre nautique, à savoir :

- 2 postes de maîtres-nageurs à temps complet pour la période du 13 juin 2016 au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 348 (IM 326) ;
- 1 poste d'agent d'entretien à temps complet pour la période du 27 juin 2016 au 04 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321) ;
- 1 poste d'agent technique à mi-temps pour la période du 27 juin 2016 au 04 septembre 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

5.3 N°048/2016-PR : Médiathèque - Création d'un poste saisonnier d'agent administratif

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à un besoin saisonnier au sein de la Médiathèque.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'agent administratif à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° ;

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un poste saisonnier à la Médiathèque, à savoir :
- 1 poste d'agent administratif à temps complet pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 340 (IM 321).

5.4 N°049/2016-PR : Administration Générale - Création d'un poste de « Rédacteur »

Il est rappelé qu'un adjoint administratif a été recruté le 29/01/2007 pour effectuer les travaux de secrétariat du service technique, la facturation de la taxe de séjour, l'élaboration des marchés publics à hauteur de 50% de son temps de travail. Les autres 50% étant consacrés au secrétariat et à la comptabilité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc.

Cet agent ayant passé avec succès le concours de Rédacteur territorial dans la spécialité administration générale, et compte tenu de la qualité du travail accompli et devant les perspectives de développement de ses domaines d'intervention notamment dans la mise en œuvre de groupements de commandes, de ses responsabilités en matière comptable et de marchés publics, il est proposé la création d'un emploi de rédacteur territorial.

Les missions décrites ci-dessus seront, en outre, complétées par la réalisation d'actions en lien avec le développement des compétences de la Communauté de Communes.

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire en date du 24/09/2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un poste de Rédacteur à compter du 18 avril 2016.

5.5 N°050/2016-PR : Validation du plan de formation 2016-2017 (Cf. annexe 17)

L'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007 prévoit que « les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

L'instrument, mais surtout la démarche qu'il représente, doit notamment assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation-gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents.

Le plan de formation est d'abord, dans sa méthode d'élaboration et dans son contenu, l'affaire de chaque collectivité pour laquelle il peut être :

- un levier de développement des compétences internes ;
- un outil de dialogue social.

Les objectifs principaux pour les années 2016-2017 du plan de la CCVK sont

- l'hygiène et la sécurité,
- l'amélioration de la technicité des agents sur leurs postes.

Ce plan sera transmis à la délégation compétente du C.N.F.P.T.

VU l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le plan de formation joint en annexe pour les années 2016-2017, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin auquel il a été transmis.

6. Centre Nautique

6.1 N°051/2016-CN : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article à la boutique et validation du tarif

L'utilisation de lunettes de protection spécifiques est obligatoire lors des séances « UV ». Jusqu'à présent le Centre nautique prêtait gratuitement ces lunettes aux clients et devait procéder à la leur désinfection après chaque utilisation. Ceci n'est pas idéal en termes d'hygiène et de sécurité. C'est pour cette raison que dans les instituts de bronzage, les clients sont obligés d'acheter et utiliser leur propre paire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'autoriser** la vente des lunettes pour les séances UV, à compter du 4 avril 2016 ;
- **de valider** le tarif de vente à 3 euros l'unité.

6.2 N°052/2016-CN : Validation du principe de dédommagement des clients de l'Espace Forme suite à la décision de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture

Suite à un accident survenu à l'Espace Forme, la CCVK a décidé de fermer cette zone à 19h (au lieu de 20h) les lundis, mercredis et jeudis, hors périodes de vacances scolaires, afin de garantir la sécurité des usagers par la présence permanente de 2 Maîtres-nageurs.

Cette décision venant diminuer l'amplitude d'ouverture disponible pour les clients abonnés, il est proposé de leur apporter un dédommagement.

Une proposition de prolonger leur abonnement sera adressée, par courrier, à tous les abonnés (au 02/11/2015).

Une information sera également faite par voie d'affichage, sur le site Internet et sur la page Facebook de l'Espace Nautique.

A titre d'exemple : une personne ayant pris un abonnement au 1^{er} novembre 2015, perd 3 heures par semaine pour les périodes hors vacances scolaires et hors fermeture soit un total de :

- **96 heures** = 32 semaines X 3 heures = **9 jours** pour un abonnement **annuel** (prolongement de 2,5%)
- **57 heures** = 19 semaines X 3 heures = **5 jours** pour un abonnement **semestriel** (prolongement de 2,7%)
- **30 heures** = 10 semaines X 3 heures = **3 jours** pour un abonnement **trimestriel** (prolongement de 3,3%)

Il est techniquement impossible d'individualiser le dédommagement en fonction de la durée restante sur l'abonnement.

Le nombre de personnes ⁽¹⁾ concernées est de :

- 39 pour l'abonnement annuel
- 48 pour l'abonnement semestriel
- 248 pour l'abonnement trimestriel.

⁽¹⁾ Abonnements pris entre le 02/11/2014 et le 01/11/2015

VU l'avis favorable donné en réunion Président/Vice-présidents du 10/03/2016

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'autoriser** le dédommagement des abonnés (au 1^{er} novembre 2015) de l'Espace Forme pour la perte occasionnée suite à la décision de réduire l'amplitude horaire d'ouverture de cette zone ;

- **d'approuver** l'application des règles de dédommagement suivantes :

- * Prolongation de 9 jours pour les abonnements annuels,
- * Prolongation de 5 jours pour les abonnements semestriels,
- * Prolongation de 3 jours pour les abonnements trimestriels.

7. Déchets

7.1 N°053/2016-OM : Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CCVK

La CCVK a élaboré, dès 2010, un Programme Local de Prévention des Déchets volontaire, qui a été mis en œuvre avec le soutien de l'ADEME et qui s'est achevé en 2015.

En application du décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, les collectivités "de collecte" ont désormais l'obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La CCVK s'engage à lancer en 2016, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire.

Le comité de pilotage du PLPDMA sera constitué des mêmes membres que celui du « programme d'actions des relais », en cours de discussion entre la CCVK et l'ADEME ACAL.

En fonction de l'intérêt des collectivités voisines, la CCVK pourrait toutefois faire évoluer le périmètre géographique du PLPDMA pour le porter à une échelle de territoire plus grande, notamment en mutualisant la démarche avec d'autres Communautés de Communes compétentes, membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE).

VU le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

VU la décision n°2010/ OM-041 du 3 juin 2010 autorisant la signature du Programme Local de Prévention

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le lancement de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

Pas de nouveaux marchés.

8.2 Encaissement des indemnités de sinistre

Service	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
OM	ateliers municipaux Lapoutroie	conteneur PCPM incendié	30/09/2015	2.774,86€ TTC	remboursement de 1.368,86€ franchise de 1.406,00€

9. Communications du Président

9.1 Modification des statuts de la CCVK

Par arrêté du 2 mars 2016, la Préfet a acté le transfert de la compétence « création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire » à la CCVK et par conséquent, approuvé la modification de nos statuts.

9.2 COPIL TEPCV du 10/03/2016

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Sur l'enveloppe de 500 000 euros allouée à la CCVK, 180 000 euros ont été réservés pour soutenir des projets des autres collectivités du territoire, par le biais d'appels à projets sur les thématiques suivantes :

- Bâtiment(s) exemplaire(s);
- Requalification de l'éclairage public ;
- Augmentation de l'approvisionnement bio et local en restauration collective publique.

9 candidatures ont été adressées à la CCVK.

Le Comité de pilotage TEPCV s'est réuni le 10/03/2016 pour sélectionner les lauréats des appels à projets et répartir les aides TEPCV entre les différents projets.

La décision du COPIL est la suivante :

- Appel à projets approvisionnement bio et local en restauration collective :
 - Orbey : 19 600 €
- Appel à projets éclairage public
 - Kaysersberg Vignoble : 18 527 €
 - Ammerschwahr : 8 501 €
 - Fréland : 7 924 €
 - Labaroche : 10 313 €
 - Lapoutroie : 8 866 €
 - Le Bonhomme : 6 269 €

- Appel à projets bâtiment(s) exemplaire(s)
Kaysersberg Vignoble : 50 000 €
Lapoutroie : 50 000 €

Les conventions financières devant être signées avec l'Etat au plus tard courant avril, Carine FELIX reprendra rapidement contact avec les communes lauréates afin de préparer ces conventions.

Le comité de pilotage TEPCV se réunira le mardi 5 avril 2016 à 16h dans les locaux de la CCVK, afin de définir la politique de la CCVK en matière de sensibilisation et de mobilisation de la population à la transition énergétique (action 5 de sa convention TEPCV).

9.3. Projet de Territoire Ma Vallée en 2030

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage le 17 février, la stratégie, c'est-à-dire les objectifs fixés pour le développement durable et le Bien-Etre de la Vallée à horizon 2030, ont été globalement validés.

Nous entrons désormais dans la dernière phase de la construction du projet de territoire : la définition des actions concrètes et leur suivi & mise en œuvre.

Le cabinet Auxilia nous proposera lors du prochain Copil du 7 avril une méthode de travail pour mobiliser les commissions de la CCVK et plus largement, les élus municipaux, les habitants et les acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre des actions. Je rappelle que le projet de territoire pourra être mis en œuvre à travers les programmes d'actions de la CCVK mais tous les acteurs du territoire sont appelés à y contribuer : communes, associations, entreprises et socioprofessionnels, etc.

Suite à cette séance du Copil, le projet de territoire (stratégie et méthode de travail pour les actions) sera présenté lors d'un séminaire le 3 mai aux élus municipaux et différents habitants et acteurs du territoire mobilisés à l'automne 2015.

9.4. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Après la première présentation du diagnostic du territoire au comité de pilotage puis aux personnes publiques associées, le diagnostic a été complété.

Sur la base de cet état des lieux, des premières réflexions du SCOT et de notre projet de territoire, il s'agit maintenant d'établir le PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Pour ce faire, il est proposé plusieurs séances de travail du comité de pilotage :

- Les 29 et 30 mars : 2 ateliers pour nous prononcer sur les différents enjeux et leur importance
- Le 26 avril : travail sur les scénarios et une 1^{ère} version du PADD
- Le 25 mai : 2^{ème} version du PADD
- Le 7 septembre : version finalisée du PADD

Dans le même temps, la concertation avec les communes, les personnes publiques associées, et les habitants & acteurs du territoire, va également permettre de compléter ce travail. Seront ainsi organisés :

- Les 25 et 26 avril à 20h00 (Ammerschwihr ?) : des ateliers participatifs ouverts à tous

- Le 25 mai matin : une séance de travail du comité technique avec les secrétaires de mairie et les services partenaires (SCOT, DDT, PNRBV).
- Les 6 et 7 juin : une série de réunions d'échange sur le PADD dans chaque commune
- Le 23 juin : une réunion avec les personnes publiques associées
- Le 6 septembre à 20h00 : une réunion publique.

Le débat officiel sur les orientations du PADD pourra ensuite être organisé au conseil communautaire du 22 septembre puis en conseil municipal en septembre / octobre.

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Compte-rendu du Comité Syndical du 15/03/2016

Les membres du Comité Syndical du SMALB se sont réunis le 15 mars 2016, pour une séance consacrée, pour l'essentiel, à la présentation des orientations pour l'année 2016 et aux points budgétaires.

Après un examen des perspectives et des projets pour 2016, les Comptes Administratifs et de Gestion pour l'année 2015 ont été approuvés, ainsi que les résultats de l'année 2015 : excédent de fonctionnement de 84 818.43€ et déficit d'investissement de 243 072.50€.

Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour 604 700.00€ et en Investissement pour 600 850€.

Le Comité a également approuvé la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et la convention avec la CCVK pour la mise à disposition de personnel pour la gestion des ressources humaines.

Enfin, le Comité a fixé les tarifs « Bike Park » et « Sentier Pieds Nus » pour l'année 2016.

Le Conseil Départemental a mené une réflexion sur une fusion possible des 3 syndicats haut-rhinois gérant les stations de montagne (SMALB, Syndicat Mixte des stations de la Vallée de Munster et Syndicat Mixte du Markstein).

Cette fusion n'étant pas à l'ordre du jour le CD s'est tourné vers une autre alternative : une mutualisation de certains secteurs comme par exemple un groupement de commande pour le matériel, des moyens de promotion/communication partagés, une mise en commun des questions sur le domaine juridique/de réglementation etc...

Le Président cède la parole à M. JACQUEY pour le compte-rendu du Comité Syndical du SITEUCE.

10.1.2 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs : Compte-rendu du Comité Syndical du 08/12/2015

A. Boues

Le contrat conclut avec Terralys de Réguisheim pour le traitement des boues a été prolongé jusqu'au 31/12/2016.

B. Avenant au contrat de DSP

Le laboratoire de la STEP du SITEUCE a obtenu l'accréditation COFRAC. Les résultats analytiques sont donc fiables et validés de fait par l'Agence de l'Eau (pas de contrôle complémentaire ou d'analyse supplémentaire à réaliser). Un avenant au contrat de DSP est donc nécessaire (personnel et moyens affectés au contrat, convention d'utilisation du laboratoire).

Suite à la demande de M. JACQUEY, il serait possible de réaliser des analyses pour d'autres stations ou organismes divers, cependant le champ reste restreint.

C. Tarifs des dépotages 2016

Les tarifs de dépotages à la STEP du SITEUCE sont inchangés pour 2016 et les périmètres d'acceptations ont été reconduits.

- 13,26 €HT/m³ pour les matières de vidange
- 35,70 €HT/m³ pour les graisses
- 16,32 €HT/m³ pour les autres effluents jusqu'à 1000 m³ par an et 10,10 €HT/m³ au-delà de 1 000 m³ par an
- 826,28 €HT/tonne de matière sèche pour les boues + un forfait de dépotage de 147,91 €HT

D. Projet de la cave de Bestheim

Le président du SITEUCE recontextualise l'historique de la demande de la cave de Bestheim. La cave de Bestheim souhaiterait traiter leurs effluents à la STEP du SITEUCE via un transit par la CCVK. Le Président du SITEUCE a également précisé que la cave de Bestheim était en dehors du périmètre du SITEUCE et que la cave Wolfberger (Colmar) a évoqué un projet d'extension. Au vu des capacités actuelles de la STEP du SITEUCE et des projections futures, il « est préférable de ne pas donner suite à la demande de la Cave de Bestheim ». Le projet de Wolfberger n'étant pas encore tout à fait abouti pour savoir si la STEP sera réellement saturée.

M. JACQUEY a précisé que la cave de Bestheim a repris les flux viticoles des Caves de Sigolsheim et Kientzheim.

Il est précisé dans l'arrêté préfectoral que les effluents de la Cave de Bestheim sont à traiter à la STEP de Beblenheim.

Le comité directeur a approuvé, avec 2 voix contre, la proposition du Président, à savoir, que les effluents de la cave de Bestheim ne soient pas traités par la STEP du SITEUCE.

Pour information, l'IRH a organisé une réunion afin de tenter de trouver une solution pour le traitement des effluents de la cave de Bestheim. Elle se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à 14h00 sur le site de la cave.

E. Orientations budgétaires

Les collectivités membres pourraient subir une augmentation d'1% en 2016.

M. JACQUEY ajoute qu'il a été élu membre du Bureau du SITEUCE, en qualité d'assesseur lors de la séance du Comité Syndical qui s'est tenu le 23 mars.

Il informe également que lors de cette séance, l'augmentation pour les collectivités a été revue à la baisse, et sera vraisemblablement de l'ordre de 0.5%.

10.2 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

Afin d'effectuer la gestion des payes du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc, il a été convenu que Mme Stéphanie GROELL-KLING, titulaire du cadre d'emploi des rédacteurs à la CCVK, soit mise à disposition du SMALB, à hauteur de 5h00 hebdomadaires maximum. Conformément aux textes en vigueur, le SMALB remboursera la CCVK de la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que des cotisations et contributions y afférent.

Une convention déterminant précisément les conditions de mise à disposition a été établie.

10.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Commission « Intercommunale des Impôts Directs » :**
Mardi 29 mars 2016 à 14h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **COFIL PLUI :**
Mardi 29 et mercredi 30 mars 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Commission « Déplacements » :**
Lundi 4 avril 2016 à 17h00 - CCVK
Membres de la Commission
- **COFIL TEPCV :**
Mardi 5 avril 2016 à 16h00 - CCVK
Membres du Copil
- **COFIL Projet de territoire ma vallée en 2030 :**
Jeudi 7 avril 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Commission « Culture » :**
Mardi 19 avril 2016 à 17h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **Commission « Intercommunale pour l'Accessibilité » :**
Mercredi 20 avril 2016 à 17h00 - CCVK
Membres de la Commission
- **Bureau :**
Jeudi 21 avril 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Bureau
- **Matinée d'échange :**
Samedi 23 avril 2016 à 10h00 - Lapoutroie
Conseillers Départementaux, Maires et DGS/SG
- **COFIL TEPOS :**
Lundi 25 avril 2016 à 14h00
Membres du Copil

- **COPIL PLUI :**
Mardi 26 avril 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Séminaire « Projet de Territoire » :**
Mardi 3 Mai 2016 à 19h30 – lieu à déterminer
Tous les conseillers municipaux + les habitants et acteurs du territoire
- **Commission « Déplacements » :**
Mercredi 4 mai 2016 à 17h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **Commission « Déchets » :**
Mardi 24 mai 2016 à 17h30 - CCVK
Membres de la Commission
- **COPIL PLUI :**
Mercredi 25 mai 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 9 juin 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires
- **COPIL PLUI :**
Mercredi 7 septembre 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 22 septembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 décembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Il lève la séance à 19h00. Puis donne la parole à M. JACQUEY.

Ce dernier remercie les Conseillers de leur venue et les invite à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet. Auparavant, il fait part de l'action de mutualisation des services techniques d'Orbey et de Lapoutroie qui s'est opérée.

Enfin, il souhaite revenir sur les terribles évènements survenus le 22 mars à Bruxelles. Il rappelle qu'Orbey est jumelée avec la cité belge de Fosse-la-Ville.

Il demande à ce qu'une minute de silence soit observée.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°027/2016-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°028/2016-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 février 2016
n°029/2016-FI	Finances	Fiscalité	Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »
n°030/2016-FI	Finances	Budgets primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2016 : Service Administration Générale (M14)
n°031/2016-FI	Finances	Budgets primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2016 : Service Ordures Ménagères (M4)
n°032/2016-FI	Finances	Budgets primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2016 : Service SPANC (M49)
n°033/2016-FI	Finances	Budgets primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2016 : Services AKV (AKKS) & FLLBO (M49)
n°034/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)
n°035/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)
n°036/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
n°037/2016-FI	Finances	Subventions	Travaux d'accessibilité au siège de la CCVK : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016, du FIPHPF et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)
n°038/2016-FI	Finances	Subventions	Travaux d'accessibilité au COSEC d'Orbey : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016 et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)
n°039/2016-FI	Finances	Subventions	Travaux de rénovation thermique du Centre nautique : Demande d'aides financières au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) et du Programme Energivie de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
n°040/2016-FI	Finances	Subventions	Aire d'accueil touristique urbaine : Demande d'aide financière au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)
n°041/2016-AG	Administration Générale	Emploi	Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2015 et approbation et autorisation de signature de la convention 2016

n°042/2016-AG	Administration Générale	Energie	Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement à l'optimisation énergétique du patrimoine bâti public dans le cadre de la convention « Conseiller en Energie Partagé » (CEP)
n°043/2016-AG	Administration Générale	Energie	Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l' « Accompagnement des élus de la CCVK pour la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie à destination de différents publics »
n°044/2016-AG	Administration Générale	Energie	Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace »
n°045/2016-AG	Administration Générale		Approbation du renouvellement de l'adhésion de la CCVK à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) pour l'année 2016
n°046/2016-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service « Déchets » - Création de deux postes saisonniers : 1 poste d'agent administratif et 1 poste de ripeur
n°047/2016-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Centre nautique : Création de quatre postes saisonniers : 2 postes de Maîtres-nageurs, 1 poste d'agent d'entretien et 1 poste d'agent technique
n°048/2016-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Médiathèque - Création d'un poste saisonnier d'agent administratif
n°049/2016-PR	Personnel	Créations postes	Administration Générale - Création d'un poste de « Rédacteur »
n°050/2016-PR	Personnel	Formation	Validation du plan de formation 2016-2017
n°051/2016-CN	Centre nautique	Tarifs	Autorisation de mise en vente d'un nouvel article à la boutique et validation du tarif
n°052/2016-CN	Centre nautique	Tarifs	Validation du principe de dédommagement des clients de l'Espace Forme suite à la décision de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture
n°053/2016-OM	Ordures ménagères	Programmes de prévention	Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CCVK

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **24 mars 2016**

Ordre du jour :

1. N°027/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°028/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 février 2016

3. Finances

3.1 **N°029/2016-FI** : Fiscalité - Vote des taux « Cotisation Foncière des Entreprises », « Taxe d'Habitation », « Taxe Foncière sur les propriétés non bâties » et « Taxe Foncière sur les propriétés bâties »

3.2 Approbation des Budgets Primitifs 2016 :

3.2.1 **N°030/2016-FI** : Service Administration Générale (M14)

3.2.2 **N°031/2016-FI** : Service Ordures Ménagères (M4)

3.2.3 **N°032/2016-FI** : Service SPANC (M49)

3.2.4 **N°033/2016-FI** : Services AKV (AKKS) & FLLBO (M49)

3.3 **N°034/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'École de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK)

3.4 **N°035/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'association « Les Enfants de la Vallée » (EdV)

3.5 **N°036/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

3.6 Sollicitation d'aides financières au titre de différents dispositifs

3.6.1 **N°037/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au siège de la CCVK : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016, du FIPHPF et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

3.6.2 **N°038/2016-FI** : Travaux d'accessibilité au COSEC d'Orbey : Demande d'aides financières au titre de la DETR 2016 et du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

3.6.3 **N°039/2016-FI** : Travaux de rénovation thermique du Centre nautique : Demande d'aides financières au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL) et du Programme Energivie de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

3.6.4 **N°040/2016-FI** : Aire d'accueil touristique urbaine : Demande d'aide financière au titre de du Fond de soutien à l'investissement public (IPL)

4. Administration Générale

4.1 **N°041/2016-AG** : Emploi : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Bilan 2015 et approbation et autorisation de signature de la convention 2016

4.2 **N°042/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention d'accompagnement à l'optimisation énergétique du patrimoine bâti public dans le cadre de la convention « Conseiller en Energie Partagé » (CEP)

4.3 **N°043/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec Alter Alsace Energies pour l'« Accompagnement des élus de la CCVK pour la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie à destination de différents publics »

4.4 **N°044/2016-AG** : Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace »

4.5 **N°045/2016-AG** : Approbation du renouvellement de l'adhésion de la CCVK à l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) pour l'année 2016

5. Personnel

5.1 **N°046/2016-PR** : Service « Déchets » - Création de deux postes saisonniers : 1 poste d'agent administratif et 1 poste de ripeur

5.2 **N°047/2016-PR** : Centre nautique : Création de quatre postes saisonniers : 2 postes de Maîtres-nageurs, 1 poste d'agent d'entretien et 1 poste d'agent technique

5.3 **N°048/2016-PR** : Médiathèque - Création d'un poste saisonnier d'agent administratif

5.4 **N°049/2016-PR** : Administration Générale - Création d'un poste de « Rédacteur »

5.5 **N°050/2016-PR** : Validation du plan de formation 2016-2017

6. Centre Nautique

6.1 **N°051/2016-CN** : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article à la boutique et validation du tarif

6.2 **N°052/2016-CN** : Validation du principe de dédommagement des clients de l'Espace Forme suite à la décision de réduire l'amplitude des horaires d'ouverture

7. Déchets

7.1 **N°053/2016-OM** : Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire de la CCVK

8. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

8.1 Marchés et avenants :

8.1.1 Liste des marchés conclus en 2016

8.2 Encaissement des indemnités de sinistre

9. Communications du Président

9.1 Modification des statuts de la CCVK

9.2 COPIL TEPCV du 10/03/2016

9.3. Projet de Territoire Ma Vallée en 2030

9.4. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

10. Informations et divers

10.1 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

10.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc : Compte-rendu du Comité Syndical du 15/03/2016

10.1.2 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs : Compte-rendu du Comité Syndical du 08/12/2015

10.2 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc

10.3 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES	<i>Procuration donnée à M. Bernard RUFFIO</i>	
	Mme Nathalie BOHN	<i>Procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL</i>	
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS	<i>Procuration donnée à M. Henri STOLL</i>	
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—

	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Agnès CASTELLI	<i>Procuration donnée à M. Alain THURLINGS</i>	
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Procuration donnée à M. René BRUN</i>	
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE		—

